



Travaillons ensemble

fagerh
Accompagner, c'est notre métier.

ACCORD CADRE NATIONAL CRIT / FAGERH 2012-2014

Entre les soussignés :

La FAGERH, association loi de 1901, ayant son siège social 8 impasse Druinot- 75012 Paris, représentée par son Président Jacques RAVAUT

d'une part,
ci-après dénommée La FAGERH

et

La société CRIT SAS au capital de 148 229 000 € dont le siège social est au 2 rue Toulouse Lautrec 75017 Paris, - 451 329 908 RCS PARIS représentée par sa Présidente Nathalie JAOUI

d'autre part,
ci-après dénommée « CRIT »

PRÉAMBULE

A propos de CRIT

Le Groupe CRIT, avec sa filiale CRIT, est un des leaders du travail temporaire et du recrutement avec un chiffre d'affaires de 1,5 milliard d'euros en 2011. CRIT propose ses services à 25 000 clients dans le secteur de l'industrie, du BTP et du tertiaire à travers son réseau de près de 450 agences en France et à l'international. Certifiée ISO 9001/ISO 14001, le Groupe compte plus de 4 500 collaborateurs et accompagne plus de 150 000 salariés dans leur parcours professionnel.

Parallèlement à son cœur de métier, le Groupe CRIT bénéficie d'un fort positionnement dans le secteur de l'assistance aéroportuaire.

Coté au compartiment B de Nyse Euronext Paris, le Groupe CRIT fait notamment partie des indices Mid&Small 190 et SBF 250.

La société Crit, grâce à son département « Emploi et Handicap », met en place une politique d'accompagnement des travailleurs handicapés sur le marché de l'emploi et aide les entreprises utilisatrices, au quotidien, dans leur démarche de cohésion sociale.

Par ce partenariat avec la FAGERH, Crit, avec le soutien de son réseau d'agences en France, souhaite renforcer l'accompagnement des personnes reconnues travailleurs handicapés dans leur recherche d'emploi et souhaite faciliter leur insertion dans l'entreprise.

A propos de la FAGERH

Créé il y a plus de 60 ans par des associations de personnes handicapées, la FAGERH (Fédération des Associations, Groupements et Etablissements pour la Réadaptation des personnes Handicapées) est devenu le 1^{er} réseau national de réadaptation professionnelle des personnes en situations de handicap (soit 59 associations et organismes gestionnaires et 140 établissements et services).

La FAGERH s'est fixée pour but :

- de fédérer en vue de coordonner leur action, les associations et organismes à but non lucratif qui ont pour objet l'évaluation, l'orientation, la formation et l'intégration sociale et professionnelle des personnes en situations de handicap.
- de veiller à ce que les attentes et besoins de ces personnes soient l'élément moteur des réalisations
- de représenter ses membres auprès des pouvoirs publics,
- de mettre en œuvre les partenariats nécessaires pour une prise en charge globale des personnes accueillies, au mieux de leurs aspirations et intérêts,

La FAGERH œuvre et milite pour l'accès des travailleurs handicapés à une formation professionnelle de qualité, adaptée, dispensatrice de véritables compétences professionnelles, permettant l'accès à un emploi durable.

La FAGERH co-anime la commission emploi formation du C.N.C.P.H.

Elle est organisée autour d'un siège national et de huit inter-régions.

Chaque année 11000 personnes sont accueillies dans 140 établissements et services, pour une orientation, une formation et un accompagnement à l'emploi. 240 formations sont proposées dans 14 secteurs d'activité. Un guide de la réadaptation professionnelle édité chaque année en fait un recensement exhaustif.

Pour plus d'information: www.fagerh.fr

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

Le présent accord a pour objet de poursuivre le partenariat engagé entre CRIT et la FAGERH dans le cadre d'une démarche concourant à développer l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés.

Cet accord cadre national a pour objectif principal de développer la coopération entre les deux réseaux (mise en relation des agences CRIT et des adhérents de la FAGERH) pour faciliter l'intégration dans l'emploi des personnes reconnues travailleurs handicapés, qui souhaiteraient aborder le marché du travail par le biais du travail temporaire et des offres en CDI et CDD proposées par CRIT.

ARTICLE 2 - OBJECTIFS DE LA COOPERATION

La présente convention vise à renforcer la coopération sur les trois étapes clefs d'un parcours vers l'emploi durable :

L'INFORMATION

Implication CRIT

- Présentation de CRIT, des besoins et attentes des entreprises clientes ainsi que les procédures de recrutement en intérim, en CDD ou CDI ;
Après concertation, ces informations seront effectuées soit au sein des CRP/ERP soit au sein des agences CRIT situées à proximité du domicile des stagiaires.
CRIT peut également proposer des visites d'entreprises, qu'il s'agisse d'entreprises clientes ou d'agences CRIT.

Implication FAGERH

- Information sur le dispositif de réadaptation professionnelle et sur les prestations offertes par le réseau FAGERH, notamment sur leur calendrier et sur le contenu des formations, auprès des agences CRIT et de leurs entreprises clientes. L'information peut être organisée à l'occasion de visites d'établissements et de réunions sur site.
- Diffusion auprès des stagiaires d'une information documentée sur l'offre de services CRIT et les possibilités d'emploi qu'elle offre en Travail Temporaire et CDI.

La FORMATION

Implication CRIT

- Accueil en stage au sein des agences, des Directions Régionales CRIT et du Siège. Les stages font l'objet de conventions.
- Mise en œuvre d'éventuels compléments de formation liés aux besoins spécifiques des entreprises clientes auprès des stagiaires formés en CRP/ERP en vue de leur recrutement.
- Participation des agences et/ou des entreprises clientes à des jurys d'examen, selon des conditions à définir avec les établissements concernés.

Implication FAGERH

- Conseil et aide pour déterminer le complément de formation en fonction de la potentialité des candidats, pour répondre à une problématique « compétence spécifique ».

L'EMPLOI et SUIVI DANS L'EMPLOI

Implication CRIT

- Mise à disposition des offres d'emploi auprès des CRP/ERP en fonction des besoins et profils de postes proposés par les clients CRIT, notamment via le site : www.crit-job.com
- Une adresse mail générique a été mise en place afin de faciliter aux candidats le dépôt de leur CV : emploihandicap@groupe-crit.com. Ces candidatures sont reçues par l'ensemble des membres du comité de pilotage handicap CRIT qui les orientent ensuite vers les agences correspondantes.
- Intervention des correspondants CRIT pendant la durée de formation des stagiaires CRP/ERP, selon des modalités à définir avec les établissements, avec propositions d'offres d'emploi et d'actions :
 - Simulations d'entretien de recrutement
 - Prise de CV des candidats intéressés
 - Conseil sur la présentation des CV
- Restitution aux CRP/ERP sur les embauches réalisées par le biais de CRIT.

Implication FAGERH

- Répondre aux offres d'emploi dans les meilleurs délais en proposant des candidatures de stagiaires candidats ou d'anciens stagiaires de CRP/ERP ;

Possibilité :

- d'accueil du personnel CRIT par les CRP/ERP pour organiser des rencontres avec des stagiaires candidats.
- de conseil pour une bonne intégration dans le cadre d'un recrutement d'un travailleur handicapé pour un emploi donné.

ARTICLE 3 - MISE EN ŒUVRE, SUIVI DE LA CONVENTION ET COMMUNICATION

Afin d'organiser la coopération et d'améliorer la connaissance respective des deux réseaux (10 régions pour CRIT et 8 régions pour la FAGERH), des rencontres régionales seront organisées afin de présenter les objectifs de l'accord cadre et les différents interlocuteurs représentant les deux signataires. La mise en œuvre régionale de cette convention sera élaborée lors de ces réunions. (Annexe 1 : implantation géographique des 2 signataires)

La mission handicap CRIT et les équipes dédiées en région devront inciter les agences à échanger régulièrement avec les CRP/ERP adhérents de la FAGERH sur les besoins du marché et les opportunités d'emploi.

- Un comité de suivi composé de représentants de chacun des partenaires. Il se réunira une fois par an, afin d'évaluer et de mesurer les résultats des actions locales et pourra ainsi intervenir si nécessaire afin d'apporter une aide supplémentaire. Il sera notamment force de proposition dans la mise en place de tableaux de bord.
- Chacune des deux parties pourra communiquer à des tiers sur cette convention et ses résultats en ayant au préalable obtenu l'accord écrit de l'autre partie.
- Chacune des deux parties participe à des actions d'information et de communication visant à faire connaître les possibilités de reclassement professionnel offertes aux travailleurs handicapés et les partenariats concrets mis en œuvre par les deux réseaux.

ARTICLE 4 - DUREE DE L'ACCORD NATIONAL

- Cet accord national s'inscrit dans la suite du premier accord (conclu pour la période 2009/2011). Il porte sur la période allant du 1^{er} janvier 2012 au 1er janvier 2014. Il pourra être renouvelé après bilan et accord des deux parties.

ARTICLE 5 - ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution du présent accord cadre, les parties font élection de domicile en leur siège social respectif comme indiqué en tête des présentes.

ARTICLE 6 - ATTRIBUTION DE JURIDICTION

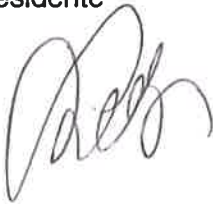
Tout différend portant sur l'interprétation, l'exécution de la présente convention ou de ses suites, sera soumis à la juridiction compétente du ressort de la Cour d'Appel de Paris..

Fait en deux exemplaires originaux dont un pour chacune des parties

Fait à PARIS, le 22 mars 2012

Pour CRIT,
Nathalie JAOUI

Présidente



Pour la FAGERH,
Jacques RAVAUT

Président



Correspondants Régionaux FAGERH -2012

Régions	Prénom	Nom	Fonction	Téléphone	Centre	Adresse	CP	Ville	Mail
NATIONAL	Georges-Claude	MARTINEZ	Administrateur chargé des relations FAGERH/ Entreprises	05 55 70 23 84	CAP de l'APSAH		87700	AIXE SUR VIENNE	g.martinez@apsah.asso.fr
	Guilhem	SUQUET	Animateur GTRP Coordinateur national du GTRP	04.68.04.51.48	CRP LE PARC	24 avenue de Cerdagne BP 7	66340	OSSEJA	g.suquet@cfplepatc.com
	Alain	PILLOUX	Délégué Régional Fagerh	01.44 67 11 00	Centre Suzanne Masson	41, avenue du docteur Arnold Netter	75012	PARIS	a.pilloux@crpsmasson.org
ILE DE FRANCE	Michèle	BATTISTI	Animatrice GTRP	01 69 89 61 09	ERP G. et C. Mallèterre	1 rue de l'ermitage BP 53	91450	SOISY SUR SEINE	erp_soisy_battisti@wanadoo.fr
	Frédéric	VERBECK	Délégué Régional Fagerh	03.20.73.76.67	ERP André Maginot	35, rue du Général Sarraill	59056	ROUBAIX 1	Frederic.verbeck@laposte.net
NORD PAS DE CALAIS NORMANDIE PICARDIE	Carine	COZE	Animatrice GTRP	03.20.73.18.10	ERP André Maginot	35, rue du Général Sarraill	59056	ROUBAIX 1	cozcarine@yahoo.fr
	Denis	DUFUIS	Délégué Régional Fagerh	04.73.39.40.55	CRP	Domaine du Marand	63450	ST-AMANT- TALLENDE	denis.dufuis@crp-st-amant.fr
	Franck	RYCHTER	Animateur GTRP Centre/ Bourgogne/Limousin	02.54.88.44.10	CRP Les Rhuets		41600	VOUZON	franck.rychter@fncps-fhuets.org
RHONE-ALPES	David	MAZOYER	Délégué Régional FAGERH	04.77 57 54 05	CREPSE	5, rue Auguste Colorna	42100	St ETIENNE	dmazoier@crepse.fr
	Jean-Marc	MORSCHER	Animateur GTRP Rhone Alpes/Anvergne	04.73.31.80.00	CRDV	30, rue Sainte Rose	63038	CLERMONT FERRAND Cedex 1	jm.morscher@crdv.asso.fr
BRETAGNE PAYS DE LOIRE POTOU CHARENTAISE	Eddie	ALEXANDRE	Délégué Régional Fagerh	02.99 59 02 20	ERP Jean Janvier	11, rue Edouard Vaillant BP 40923	35009	RENNES Cedex	eddie.alexandre@ac-rennes.fr
	Yvan	DUCOURNEAU	Animateur GTRP	02.51.79.50.41	Institut Public Les Hauts Thébaudières	BP 2229	44122	VERTOU Cedex	ducourneau.y@thebaudieres.org

Régions	Prénom	Nom	Fonction	Téléphone	Centre	Adresse	CP	Ville	Mail
PACA LANGUEDOC ROUSSILLON CORSE	Élisabeth	DE PASTORS	Déléguée Régionale Fagerh	0468.04.51.48	Centre Le Parc	24, avenue de Cerdagne	66340	OSSEJA	elisabeth.de.pastors@cfpleparc.com
	Laurent	SANCHEZ	Animateur GTRP	04.92 11 25 00	CRP « Le Coteau »	Le Plan du Bois- Route de St Laurent	06610	La Gaude	lsanchez@ingecampacac.com
ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE ARDENNE FRANCHE COMTE	Daniel	KUNTZ	Délégué régional	03.89 32 46 46	Centre de réadaptation de Mulhouse	57, rue Albert Camus	68093	MULHOUSE Cédex	Daniel.KUNTZ@aifp.asso.fr
	Carmen	DEVEZE	Animatrice GTRP	03.87 31 20 35	ERP Jean moulin	11, place de France	57000	METZ	Carmen.Deveze@ac-nancy-metz.fr
AQUITAINE MIDI PYRENEES LIMOUSIN	Georges- Claude	MARTINEZ	Délégué Régional Fagerh	05.55.70.23.84	CAP de l'APSAH		87700	AIXE SUR VIENNE	gcmartinez@apsah.asso.fr
	Fabienne	SAUBION	Correspondante GTRP Aquitaine /Midi Pyrénées	05.59.06.10.33	CRP de Beterette	196 Vallée Heureuse	64110	GELOS	fabienne.saubion@crp-beterette.com

* GTRP : Groupe Technique des Responsables du Reclassement, professionnels intervenants dans le cadre de la mission "insertion" des CRP
Actualisé le 03 janvier 2012

CORRESPONDANTS HANDICAP CRIT

